



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

*Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid 19*

Réf. DPC : 2043-0295/11/2020-079PU (corr. DPC : Stéphane DUQUESNE)

Réf. CRMS : AA/MB/BXL20395\_652\_Renaissance\_32\_ERM

Bruxelles, le 19 mars 2020

Annexe : 1 dossier

**Objet : BRUXELLES. Avenue de la Renaissance, 32 – École Royale Militaire.**  
**Demande d'avis de principe portant sur la sécurisation et l'adaptation des installations techniques du bâtiment D.**

### Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 27/02/2020, reçu le 28/02/2020, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 11/03/2020.

#### Étendue de la protection

*L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 1994 classe comme monument la grande cour, la totalité des ailes principales A-B-C, les ailes D-E-F-G situées autour de cette cour de l'École Royale Militaire. Les ailes A-B-C sont inscrites à l'inventaire et sont engobées dans la zone de protection du Parc du Cinquantenaire. La totalité du site de l'École Royale Militaire est reprise en ZICHEE du PRAS.*



1/4



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Historique et description du bien

L'ensemble a été conçu par l'architecte Henri Van Dievoet, attaché au service technique du Génie. Les bâtiments ont été réalisés entre 1908 et 1913 selon les plans de l'architecte Henri Maquet. Le bâtiment faisant l'objet de la demande est le bâtiment D. Il est situé dans l'enceinte de l'École Royale Militaire entre la Cour d'Honneur et la Grande Cour.

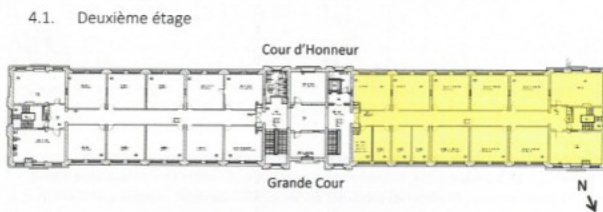


Ci-contre : Plan de l'École Royale Militaire avec en rouge le bâtiment D, l'objet de la présente demande

Analyse de la demande

Le projet consiste à sécuriser les deuxième et troisième étages de l'aile ouest. Les portes seront munies d'un lecteur de carte magnétique et un système de caméras de surveillance sera ajouté dans les couloirs. Les locaux seront protégés par une alarme anti-intrusion.

Au second étage, un local sera divisé en deux par une cloison acoustique en plaque de plâtre sur ossature métallique et une porte d'accès vers le couloir sera placée. A l'entre étage, un local non utilisé actuellement sera destiné à accueillir des serveurs informatiques. Pour cette raison un système d'air conditionné et de prise d'air vers l'extérieur devra être implanté. Comme ce local ne dispose pas de fenêtre, le projet propose d'installer ces équipements dans la pièce située juste au-dessus, actuellement inoccupée et pourvue d'une lucarne vers l'extérieur qui sera utilisée pour la prise et le rejet de l'air. Pour ce faire, deux grilles de ventilation en inox seront placées respectivement de part et d'autre de la lucarne, au niveau de ses joues.

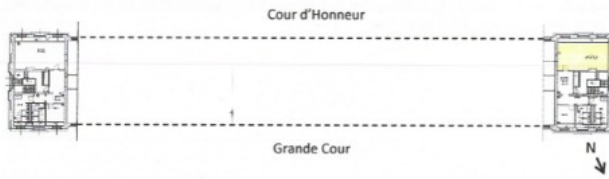


Ci-contre à gauche : plans des étages avec les locaux concernés par les interventions en jaune. Ci-dessus : photomontage de l'impact visuel des grilles de ventilations sur la lucarne. Images tirées du dossier.

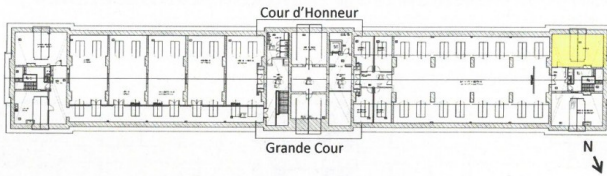


COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

4.2. Entre-étage (deuxième étage et demi)



4.3. Troisième étage



### Avis

La CRMS ne s'oppose pas aux interventions intérieures prévues, les locaux concernés ont déjà été profondément modifiés et ne présentent malheureusement - plus de valeur patrimoniale.

Concernant les interventions sur les lucarnes, la CRMS ne s'oppose pas à la pose de grilles de ventilation peu visibles depuis la Cour d'Honneur. Toutefois, afin de réduire au maximum leur impact visuel, elle recommande l'utilisation de grilles triangulaires s'adaptant mieux à la forme de la lucarne et le choix d'une couleur foncée, se confondant avec la couleur des joues de lucarne et de la toiture.



Façade Sud : Cour d'Honneur

*Ci-dessus : façade du bâtiment D vue depuis la cour d'honneur. En jaune, la lucarne où seront placées les grilles de ventilations.*

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Christian Frisque  
Président Voorzitter

Aurélie AUTENNE  
Secrétaire Secretaris

*Envoi numérique uniquement en raison de l'épidémie de Covid 19*

c.c. à BUP-DPC : Stéphane DUQUESNE  
cvandersmissen@urban  
mbadard@urban.brussels  
restauration@urban.brussels  
jvandersmissen@urban.brussels